

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 1 AOÛT 2016

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 AOÛT 2016

Date de la convocation : 26 juillet 2016
16 membres en exercice
11 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille seize le un août à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au TCO Foyer des Dockers après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mr Guy SAINT-ALME

Délibération n° 2016_071_BC_1 :

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE - Signature d' un protocole transactionnel en vue du remboursement de taxes foncières indûment payées par les anciens propriétaires suite à l'expropriation de leurs terrains dans le cadre du projet d'aménagement Four à Chaux sur la commune de Saint-Leu

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Dans le cadre de la procédure d'expropriation initiée en 2011 pour l'aménagement du littoral Sud de Saint-Leu sur le secteur du Four à Chaux, le TCO est entré en possession de la parcelle CU 649, appartenant aux Consorts MERALIKAN en 2013.

Cependant, la procédure de publication de l'ordonnance d'expropriation auprès du service de la publicité foncière de Saint-Pierre a rencontré des vices de forme, ce qui a empêché la mise à jour des fichiers cadastraux servant de base à l'établissement des impôts locaux. Les anciens propriétaires expropriés ont donc continué de payer les taxes foncières pendant les années 2014 et 2015.

Il convient de procéder au remboursement de ces sommes indûment payées aux anciens propriétaires expropriés, pour un montant total de 3 959,17 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Concernant le protocole transactionnel entre le TCO et Maître Abel Julie, notaire en charge de la succession des consorts PASTOR/MERALIKAN, de :

- ACCEPTER les conditions du protocole transactionnel relatif au remboursement des taxes foncières de 2014 et consenties par le TCO et Maître Julie Abel, notaire en charge de la succession des consorts PASTOR/MERALIKAN telles qu'exposées ci-dessus,

- AUTORISER le Président du TCO à signer le protocole transactionnel avec Maître Julie Abel,

- AUTORISER dans le cadre du protocole transactionnel entre le TCO et Maître Abel Julie, le versement d'une indemnité d'un montant de 2 147,68 TTC à Maître Abel Julie,

- AUTORISER le Président du TCO à signer tous les autres actes nécessaires dans le cadre de cette affaire,

- DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016 de la Communauté d'Agglomération, aux chapitres et articles correspondants.

Concernant le protocole transactionnel entre le TCO et Béatrice MERALIKAN, de :

- ACCEPTER les conditions du protocole transactionnel relatif au remboursement des taxes foncières de 2015 et consenties par le TCO et Béatrice MERALIKAN telles qu'exposées ci-dessus,

- AUTORISER le Président du TCO à signer le protocole transactionnel avec Béatrice MERALIKAN,

- AUTORISER dans le cadre du protocole transactionnel entre le TCO et Béatrice MERALIKAN, le versement d'une indemnité d'un montant de 1811.49 TTC à Béatrice MERALIKAN,

- AUTORISER le Président du TCO à signer tous les autres actes nécessaires dans le cadre de cette affaire,

- DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016 de la Communauté d'Agglomération, aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n° 2016_072_BC_2 :

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE - Transfert de compétence: Mise à disposition du terrain d'assiette de l'ancienne décharge de déchets ménagers de la Ravine Cocâtre_TROIS BASSINS – Parcelle: AK 1511p

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE / Sabir VALLY

Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence de collecte et traitement des déchets ménagers, le TCO a été sollicité par la Commune de Trois-Bassins pour la prise en charge des études et travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de la Ravine Cocâtre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est opérée à titre gratuit.

A cet effet, un procès-verbal de mise à disposition portant sur le terrain d'assiette de la décharge est établi entre la Commune de Trois-Bassins et le TCO, constitué par une emprise de 13 178 m² de la parcelle cadastrée AK 1511 (ex AK 280).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le procès-verbal de mise à disposition d'une partie de la parcelle AK 1511p (ex AK 280) d'une emprise de 13 178 m² de l'ancienne décharge de la Ravine Cocâtre,

- AUTORISER le Président du TCO à signer le procès-verbal de mise à disposition suite au transfert de compétence et changement d'exploitant au profit du TCO,

- **AUTORISER** le Président du TCO à signer tous les autres actes nécessaires dans le cadre de cette affaire.

Délibération n° 2016_073_BC_3 :

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE - Convention SIDELEC / TCO : servitude de réseaux électrique et mise à disposition d'une parcelle de terrain pour l'édification d'un poste de transformation électrique de distribution publique

Affaire présentée par : Sabir VALLY

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, le TCO a engagé des travaux d'extension de la ZAE de Bras Montvert sur la commune de Trois Bassins, en continuité de la zone existante. L'objectif est de créer des lots permettant l'implantation d'entreprises et la dynamisation de l'économie des hauts.

Afin d'assurer la desserte électrique de la future zone, des travaux de renforcement doivent être réalisés par le SIDELEC.

En tant que propriétaire des terrains, le TCO doit autoriser la réalisation des travaux ainsi que l'occupation des équipements destinés à la distribution d'électricité, par le concessionnaire EDF. Deux conventions doivent être établies. Une convention de servitude pour les réseaux qui seront enfouis sous les voies ainsi qu'une convention de mise à disposition d'une partie de terrain pour l'installation d'un poste de transformation électrique. Ces conventions sont conclues à titre gratuit.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **ACCEPTER** les conditions de la convention entre le TCO et le SIDELEC relative à la servitude de passage pour des réseaux électriques souterrains telles qu'exposées ci-dessus.

- **AUTORISER** le Président du TCO à signer la convention de servitude de passage pour des réseaux électriques souterrains.

- **DIRE** que la convention de servitude conclue entre le TCO et le SIDELEC pour des réseaux électriques souterrains est conclue à titre gratuit et pour la durée de vie des équipements.

- **ACCEPTER** les conditions de convention entre le TCO et le SIDELEC de mise à disposition d'une emprise de 41 m² sur une partie de la parcelle cadastrée AI 121 pour l'installation d'un poste de transformation électrique telles qu'exposées ci-dessus.

- **AUTORISER** le Président du TCO à signer la convention de mise à disposition d'une emprise de 41 m² sur une partie de la parcelle cadastrée AI 121 pour l'installation d'un poste de transformation électrique.

- **DIRE** que la convention de mise à disposition entre le TCO et le SIDELEC d'une emprise de 41 m² sur une partie de la parcelle cadastrée AI 121 pour l'installation d'un poste de transformation électrique est conclue à titre gratuit et pour la durée de vie des équipements.

- **AUTORISER** le Président du TCO à signer tous les autres actes nécessaires dans le cadre de ces affaires.

Délibération n° 2016_074_BC_4 :

ENVIRONNEMENT - Attribution d'une subvention à l'Association Départementale pour l'Insertion et la Préservation de l'Environnement (ADIPE) pour le plan ravines / plan de lutte anti-vectorielle sur le territoire de la commune de Saint-Leu – année 2016/2017

Affaire présentée par : Sabir VALLY / Joseph SINIMALE

Résumé :

En 2010, suite à la survenue de nouveaux foyers épidémiques de chikungunya et à la recrudescence de cas de dengue, le Préfet de Région a annoncé le lancement d'un plan de prévention, le Plan Ravines, destiné à éliminer les gîtes larvaires, en particulier les déchets, présents au sein des lits des cours d'eau. Dans ce cadre de 2011 à 2013, l'ADIPE a été désigné comme opérateur de la commune de Saint Leu pour mettre en œuvre ce plan.

En 2016, suite à l'apparition de plusieurs foyers épidémiques de cas de dengue, en particulier au niveau de la commune de Saint Leu, le Préfet de Région a décidé de renouveler le Plan Ravines et de lutte anti-vectorielle et de déclencher début mai le niveau 2B du Plan ORSEC de lutte contre la dengue et le chikungunya qui prévoit notamment un renforcement des actions de lutte anti-vectorielle en particulier au niveau des ravines.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** l'octroi d'une subvention à l'ADIPE pour le Plan Ravines / Plan de Lutte Anti-Vectorielle – Commune de Saint-Leu pour un montant de 109 315 € ;

- **AUTORISER** le Président à signer la convention correspondante ;

- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget du TCO aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n° 2016_075_BC_5 :

TRANSPORT - Semaine Européenne de la Mobilité et Rando Vélo Intercommunale 2016

Affaire présentée par : Sabir VALLY

Résumé :

Comme chaque année, il est proposé d'organiser différentes actions dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2016, dont notamment une rando vélo intercommunale le dimanche 25 septembre en partenariat avec l'OMS du Port. La Commission de Coordination et de Propositions est invitée à valider le programme d'action pour la rando vélo intercommunale et autoriser le principe d'une subvention à l'OMS du Port.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** les actions proposées dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité 2016 ;

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 € à l'OMS du Port pour l'organisation du Rando Vélo Intercommunale dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité 2016 ;

- **AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Délibération n° 2016_076_BC_6 :

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Théâtre des Alberts » pour la 7ème édition du festival « Tam Tam »

Affaire présentée par : Sabir VALLY

Résumé :

Le festival « Tam Tam », festival international de marionnettes et de théâtre visuel se tiendra cette année du 03 au 12 octobre 2016, sur les 5 communes du TCO.

Par délibération N°2016_047_BC_21, le Bureau communautaire a déjà attribué à l'association une subvention d'un montant de 15 000€.

A ce titre, le « Théâtre des Alberts » sollicite auprès du TCO une subvention complémentaire d'un montant de vingt mille euros (20 000 €).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire de 20 000 € (vingt mille euros) au théâtre des Alberts pour l'organisation de l'édition 2016 du festival TAM TAM.

Délibération n° 2016_077_BC_7 :

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'Association Handi-Basket pour l'organisation de la 2ème édition des « Foulées semi-nocturnes de la Possession»

Affaire présentée par : Sabir VALLY

Résumé :

L'Association Handi-basket (AHBP) organise les foulées semi-nocturnes de la Possession. Cet évènement sportif se déroule sur les communes de la Possession et du Port. Il s'agit d'une course sur route ouverte à tous les publics, aussi bien les valides que les non valides. Afin de mener à bien cette action l'association Handi-basket Possessionnais sollicite une participation financière du TCO à hauteur de 2 500 euros.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros (deux mille cinq cents euros) à l'association « Handi-Basket Possessionnais » pour la mise en place de la « 2ème édition des foulées semi-nocturnes de la Possession », au titre de l'exercice 2016.

- **AUTORISER** le Président à signer la convention correspondante.

Délibération n° 2016_078_BC_8 :

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention au Comité de la Randonnée Pédestre de la Réunion pour l'organisation de la 7ème édition de la « fête de la randonnée pédestre»

Affaire présentée par : Sabir VALLY

Résumé :

Le Comité de la Randonnée Pédestre de la Réunion (CRPR) organise la Fête de la Randonnée tous les ans sur une des communes de l'île. En 2016 la commune de Trois-Bassins a été choisie pour accueillir cet événement. Ainsi le dimanche 18 septembre 2016, trois circuits de randonnée ainsi qu'un village d'animation seront proposés au Gîte des Tamarins pour tout public. Afin de mener à bien cette action, le Comité de Randonnée Pédestre sollicite une participation financière du TCO à hauteur de 5 000 euros.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros (quatre mille euros) à l'association « Comité de Randonnée Pédestre de la Réunion » pour la mise en place de la « 7ème édition de la Fête de la randonnée », au titre de l'exercice 2016.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention correspondante.

Délibération n° 2016_079_BC_9 :

ECONOMIE - INSERTION - Validation du plan de financement de l'opération d'extension de la zone d'activités de la Pointe des Châteaux

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Dans le cadre du Programme d'Investissement Public en matière d'équipements structurants, le TCO présente une demande de financement auprès de la Région au titre du FEDER (action POE n° 8.01) pour l'extension de la ZA de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu.

Il convient donc de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération. Ce plan de financement pourra être réajusté si nécessaire.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel de l'opération d'extension de la Zone d'Activités de la Pointe des Châteaux suivant :

Financement prévisionnel (hors foncier)		
Part FEDER*	36 %	2 529 280 €
<i>Études</i>		109 440 €
<i>Travaux</i>		2 419 840 €
Part Région*	9%	632 320 €
<i>Études</i>		27 360 €
<i>Travaux</i>		604 960 €
Total Subventions	45%	3 161 600 €
Part TCO	55%	4 461 369,31 €
TOTAL TTC	100%	7 622 969,31 €

- **AUTORISER** le Président à solliciter les cofinancements de cette opération.

Délibération n° 2016_080_BC_10 :

FINANCEMENT - Conclusion d'une Convention Etat/TCO relative au soutien financier de l'équipe d'ingénierie de l'Ecocité

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE / Sabir VALLY

Résumé :

En vue de bénéficier de la participation de l'ETAT, il vous est proposé d'approuver la présente convention relative au soutien financier pour 2015 et 2016 de l'équipe d'ingénierie de l'Ecocité.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la conclusion de la convention,

- **AUTORISER** le Président du TCO à signer la convention et tous les actes qui en découlent.

Délibération n° 2016_081_BC_11 :

FINANCEMENT - Convention PIA Ville de Demain - Conclusion d'une convention locale V2 avec l'Etat, la Caisse des dépôts, le TCO, la Ville du Port et la Ville de la Possession

Affaire présentée par : Sabir VALLY

Résumé :

Le Bureau Communautaire a délibéré favorablement le 09 mai 2016 sur la signature d'une convention locale V2 entre l'Etat, la Caisse des dépôts, le TCO et, la Ville du Port dans le cadre des subventions de la Tranche 2 du PIA VDD. Les actions présentées par la Ville de la Possession sont prêtes à être intégrées dans ladite convention.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la conclusion d'une convention locale V2,
- **AUTORISER** le Président du TCO à signer la convention locale V2 et tous les actes qui en découlent.

Délibération n° 2016_082_BC_12 :

RESSOURCES HUMAINES - Convention de mise à disposition des agents de la filière Police municipale

Affaire présentée par : Sabir VALLY

Résumé :

Le Président informe l'assemblée que par conventions signées en 2013, deux agents de la filière Police Municipale ont été mis à disposition des communes de la Possession et de Trois Bassins.

Ces conventions d'une durée de 3 ans, arrivent à échéance au 31/07/2016.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil, le renouvellement de ces conventions dans les conditions précisées ci-dessous.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER :** Le Président à signer les conventions, arrêtés et tout autre document afférents à ces mises à dispositions.

Levée de séance à 17h 45.